

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Délibérations du
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la commune de Montastruc-la-Conseillère

Séance ordinaire du 16 mars 2016

Nombre d'élus : L'an deux mille seize, le seize mars à dix-huit heures
-en exercice : 11 trente, le Conseil d'administration du Centre Communal
-présents : 8 d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au
-pouvoirs : 0 nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses
-votants : 8 séances, sous la présidence de M. Michel ANGUILE,
Président.

Les membres présents, convoqués le 10 mars 2016, signent la liste d'émargement du Conseil d'Administration de ce jour et approuvent l'ordre du jour suivant :

- **2016-03-02-01** : Finances : Vote comptes administratifs 2015
- **2006-03-02-02** : Finances : Affectation du résultat 2015 au budget 2016

Présents : Mme Michaux, Mme Cadoz, Mme Veillard, Mme Boffo, Mme Durand,
M. Anguille, M. Lespes, M. Mestdagh

Absents excusés : M. Rison, Mme Agard, Mme Laurens,

Secrétaire de séance : Mme Veillard

1 - Approbation du compte-rendu du CM du 10 mars 2016

Approbation du compte-rendu à l'unanimité

2- Délibérations à prendre :

Montastruc-la-Conseillère
Séance du 16 mars 2016

N° 2016-03-02-01 : Finances : Vote comptes administratifs 2015

	DEPENSES	RECETTES EXERCICE	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	EXCEDENT / DEFICIT
CCAS				
FONCTIONNEMENT	28 286,42	28 286,42	+ 56,77	+56.77
INVESTISSEMENT	0	0	+ 255.39	+ 255.39

(en euros)

Mme la Vice-Présidente présente les comptes administratifs 2015

Les membres du CCAS votent :

- les comptes 2015

VOTE : UNANIMITE POUR

N° 2016-03-02-02 : Finances – Affectation du résultat 2015 au budget 2016

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter, conformément à la législation sur les comptabilités M 14, les excédents ou déficits de fonctionnement de l'exercice 2015.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- **D'affecter** les sommes suivantes :
 - 1) **CCAS** :
 - En recettes d'investissement au compte 001
255.39 €
 - En recettes de fonctionnement au compte 002
56.77 €

VOTE : UNANIMITE POUR

Fin de séance 19h20